



République Française
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MAD ET MOSELLE**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle

SEANCE DU 15 avril 2021

Membres du Conseil : 71
Présents : 50
Pouvoirs : 3
Votants : 53
Excusés non représentés : 1
Excusés représentés : 0
Absents : 17

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, régulièrement convoqué, s'est réuni à THIAUCOURT et en visioconférence, sous la présidence de M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

CONVOCATION : 02.04.2021
AFFICHAGE : 02.04.2021

Membres absents : Alain GERARD, Marie-Line ROCH, Christophe CIOLLI, Marcel SPENDOLINI, Didier NOEL, Philippe HARDY, Damien THIEL, Charles-Henri AUBRIOT, Thierry TESSIER, Jacques GENIN, Gérald BRADY, Francis PERIN, Véronique DION, Serge HUMBERT, Jean-Louis DEPIERREUX, Marc MARTINOLI, Frédéric DEMOISSON

Membres excusés représentés : /

Membres excusés non représentés : Edith RAMBOUR

Nombre de communes représentées : 38

Communes non représentées : BAYONVILLE-SUR-MAD, BEAUMONT, HANNONVILLE-SUZEMONT, LORRY-MARDIGNY, ONVILLE, PANNES, PUXIEUX, TRONVILLE, VANDELAINVILLE, VIEVILLE-EN-HAYE

2.1 URBANISME – Documents d'Urbanisme

Ordre du jour n° 7.1 : URBANISME – PLU(i) : Bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU de la commune de Mamey (Annexe 5)

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 ;

VU la délibération N°DE-2018-147 du conseil communautaire du 25 septembre 2018 relative au transfert de compétence « Aménagement de l'espace – Plan Local d'Urbanisme intercommunal » ;

VU la délibération en date du 8 décembre 2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;

VU la délibération N°DE-2019-154 du conseil communautaire du 25 Juin 2019 portant sur le débat du PADD et sa validation ;

- **Considérant** l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :
 - mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie de Mamey aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
 - informations régulières sur l'état d'avancement du projet ainsi que son contenu,
 - réunions publiques avant l'arrêt du projet.

- **Considérant** que la concertation s'est déroulée dans les conditions définies par la délibération de prescription de la révision du POS et de sa transformation en PLU dans la mesure où, lors de la phase technique, la concertation s'est ainsi tenue :
 - Mise à disposition d'un cahier de concertation : aucune observation, remarque ou proposition n'a été inscrite dans ce cahier. Seul deux courriers envoyés en mairie y ont été annexés.

Le premier concernait la pertinence de réviser le POS et le transformer en PLU au regard des coûts de l'étude et de l'évolutivité juridique du domaine.
Le second courrier portait sur une demande de maintien en terrains constructibles de terrains qui étaient classés comme tel par le POS.
 - Informations régulières sur l'état d'avancement du projet ainsi que son contenu. Le site internet de la commune a régulièrement fait état des avancées du projet de révision de POS et sa transformation en PLU :
 - Février 2015 : annonce de l'amorce du travail sur le PLU.
 - Janvier 2016 : Annonce de la première réunion publique (qui s'est tenue le 10 février 2016).
 - Mai 2016 : annonce d'un atelier participatif concernant notamment la sécurité, le cadre de vie, les problèmes liées aux nuisances des circulations agricoles, l'organisation urbaine, les liaisons piétonnes, le stationnement et l'accessibilité. Cet atelier s'est tenu le 10 mai 2016.
 - Avril 2019 : poursuite des réflexions sur la poursuite de l'étude en vue de l'intégration de la commune dans le périmètre du SCOT de l'agglomération messine.
 - Septembre 2019 : poursuite du travail sur le zonage et le règlement du PLU.
 - Octobre 2019 : annonce de la troisième réunion publique (qui s'est tenue le 5 novembre 2019 au cours de laquelle 4 objectifs de la révision du POS ont été étudiés : Faciliter les conditions de vie, Amélioration du vivre ensemble par l'accueil de nouveaux habitants, optimisation de l'environnement et préservation des paysages, favoriser le développement durable et préserver le développement économique).

- Novembre 2019 : rappel de l'annonce de la réunion publique et explication du changement de gouvernance du fait du transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes Mad et Moselle et rappel des enjeux de la révision du POS et sa transformation en PLU.
- Réunions publiques avant l'arrêt du projet. 3 réunions se sont tenues :
 - 1^{er} février 2016 : présentation de la démarche de révision du POS et de transformation en PLU, présentation des modalités de la concertation, la composition du dossier de PLU.
 - 20 juin 2016 : tenue devant environ 10 personnes.
 - 05 novembre 2019 : tenue devant environ 25 personnes, le projet de PLU (notamment le zonage) a été présenté. Les remarques émises ont porté sur la contestation du classement en zone agricole d'une maison d'habitation (ancienne maison de gardiennage), la demande de classement de terrains en zones UA et UB. Les débats ont été riches concernant la densité demandée dans le SCOT afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi concernant l'orientation d'aménagement et de programmation proposée.
- Modalité supplémentaire : il convient de préciser qu'outre les modalités de la concertation prévue dans la délibération de prescription, un atelier participatif s'est tenu le 10 mai 2016. Les thèmes suivants ont été débattus notamment la sécurité, le cadre de vie, les problèmes liés aux nuisances des circulations agricoles, l'organisation urbaine, les liaisons piétonnes, le stationnement et l'accessibilité.

Il ressort des éléments ci avant présentés que la concertation s'est tenue ainsi que prévue dans la délibération de prescription de la révision du POS et sa transformation en PLU. Par ailleurs, le projet de PLU a pris en compte certaines observations nées de ces échanges avec la population. Ainsi, Les remarques formulées ont été partiellement prises en compte. Ainsi et par exemple, les terrains dont il avait été demandé le maintien en zone constructibles l'ont été. Ces terrains ont même fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, les conseillers communautaires décident à l'unanimité :

- ***de tirer le bilan de cette concertation, et de poursuivre la procédure de révision du POS transformé en PLU de la commune.***
- ***D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.***

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.153.3, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de Communes Mad & Moselle
Gilles SOULIER

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture
et publication le :



GILLES SOULIER

GILLES SOULIER
2021.04.28 09:05:25 +0200
Ref:20210423_145132_1-2-O
Signature numérique
le Président